



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Offre de poste - CDD Chargé de mission PAYSAGE Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Créé en 2006, le Syndicat mixte assure la gestion de l'ensemble du Grand Site et intervient sur près de 12000 ha. Ce **projet territorial autour des paysages** exceptionnels rassemble le Département de l'Hérault, et 3 communautés de communes : Clermontais, Lodévois et Larzac et Grand Orb. Il met en cohérence les politiques des collectivités du Grand site, fait le lien entre les niveaux local, régional et national. Il coordonne les relations entre habitants et collectivités ou partenaires.

Le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze constitue un **ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable**. Il s'agit d'un territoire qui présente, à travers des unités de paysage, différenciées, mais complémentaires, des qualités esthétiques, naturelles et fonctionnelles, offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants et aux visiteurs. Ce territoire a été classé au titre de la loi des sites remarquables en Août 2003. Les communes de Brénas, Lacoste, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon et Salasc ont été inscrites en septembre 2003 en raison de leur caractère pittoresque et en complément du classement. La commune de Celles est seule à avoir la totalité de son territoire classé. La commune de Villeneuve est désormais intégrée (SPR).

Ce site est vivant, habité (env. 1800 habitants), en constante évolution. Il doit le rester dans la perspective d'un développement durable tant au plan économique, social, qu'environnemental.

La **Charte architecturale urbanistique et paysagère du Grand Site** est un outil important. Son animation nécessite des missions de conseil spécifiques qui permettent d'assurer une **évolution qualitative du site en offrant un accompagnement de proximité (conseil) aux habitants et aux collectivités**. La mission d'architecte-conseil existe depuis 2009. En 2023, elle a été complétée par une mission de paysagiste-conseil ponctuelle en prestation.

Cette action centrale du projet Grand Site est portée par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, en partenariat avec l'Etat. Suite à la candidature au label Grand Site de France, un poste est créé en interne, au sein de l'équipe dès 2024.

Pour compléments : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/> et fiches-actions jointes

Périmètre de l'intervention

Le périmètre du Grand Site, comprenant les sites classés de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze, du Pic du Vissou et du Vissounel, le SPR de Villeneuve et les sites inscrits (17 communes).



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr



Mission

Sous la responsabilité de la directrice, le chargé de mission Paysage du Grand Site aura pour mission de mettre en œuvre le dispositif d'animation autour des paysages présenté dans l'axe C du programme d'action du Grand site de France 2024-2032 :

« Axe C- Un Grand Site habité :

Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages ».

Cet axe comprend les fiches actions suivantes que le chargé de mission suivra :

- **FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère**

Cette action sera prioritaire. La mission comprend :

- **L'animation de groupes de travail** dont des visites - dites « **tournées** du Grand Site » - à la rencontre des pétitionnaires, réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, communautés de communes, architecte-conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts,
- **Le suivi des missions de conseil à destination des pétitionnaires** : cette mission est le relais de terrain entre les porteurs de projets et les services de l'Etat, actuellement financé par la DREAL et porté par le SMGS ; il convient de faire évoluer le service pour l'inscrire dans la durée (mise en place d'un règlement d'utilisation du service de conseil, travail avec les communes, sensibilisation, communication...),
- Du conseil en interne ; il assure une mission de **paysagiste-conseil auprès de l'équipe** du Grand Site. Il n'intervient pas en direct auprès des pétitionnaires,
- **L'animation et le suivi de l'adaptation de la charte architecturale, urbanistique et paysagère** (au regard de l'évolution du contexte, avec la prise en compte des enjeux actuels, notamment climatiques, des spécificités locales),
- Le suivi des **documents d'urbanisme et de planification** (réunions, avis etc...),
- Le **suivi technique de certains projets publics** à forts enjeux paysagers inscrits dans le projet Grand Site.
- **FA- 2 - Vivre dans des villages - sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuve, Celles**
- La mission comprend par ex l'accompagnement des communes sur le volet paysager, urbanistique, et architectural.
- **FA- 3 - Conforter le dynamisme des villages.**
- La mission portera également sur la **sensibilisation des acteurs à la démarche Grand Site de France et au paysage.**

Le conseil apporté par le chargé de mission devra être si nécessaire complété par une prestation prise en charge par les maîtres d'ouvrage.

Compétences requises / Profil

- Formation et activités antérieures
 - Être titulaire d'un diplôme de paysagiste-concepteur reconnu par l'Etat français (ou possibilité d'un diplôme "équivalent" français ou d'un autre pays que la France),
 - Expériences professionnelles en maîtrise d'œuvre et/ou en conseil appréciées dans les domaines du paysage et notamment des sites naturels et protégés.
- Compétences - Aptitudes
 - Connaissance de la réglementation en matière de sites protégés, sites classés et inscrits ;
 - Bonne connaissance des politiques publiques et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
 - Expérience en matière de pédagogie ;
 - Expériences en animation, lecture et analyse paysagère ;
 - Forte sensibilité aux questions liées aux enjeux climatiques et aux solutions ;
 - Connaissances en matière d'écologie et fonctionnement des écosystèmes ;
 - Expérience et compétence en matière de procédures d'aménagement et de droit de l'urbanisme ;

- Référence en matière de conseil aux collectivités ; expérience de travail avec les élus en milieu rural ;
 - Connaissance des règles des marchés publics ;
 - Aptitude au travail collaboratif et en équipe pluridisciplinaire ;
 - Maîtrise des outils de représentation graphique, des outils informatiques (Adobe, QGIS...) ;
 - Bonne expression orale, écrite et graphique (dessin, esquisse...) ;
 - Rigueur, autonomie et capacité d'organisation du temps de travail.
- Les « plus » appréciés :
 - Connaissance du site
 - Connaissance de la démarche Grand Site de France
 - Capacités relationnelles

Aspects contractuels

- CDD 9 mois -renouvelable- à temps plein (temps partiel 80% envisageable)
- Poste basé à Clermont l'Hérault
- Déplacements fréquents dans le Grand Site et occasionnels hors site
- Permis de conduire B et véhicule personnel indispensables
- Souplesse horaire et disponibilité exceptionnelle soir et week-end pour réunions ou actions de sensibilisation
- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du Grand Site
- Poste à pourvoir au 1er Avril

Candidature

- Lettre de motivation
- CV
- Portfolio
- Sélection de références

Les candidatures sont à envoyer **avant le 4 février 2024 minuit par mail à info@lesalagou.fr**, à l'attention de Mme Marie Passieux, présidente du Grand Site.

Les auditions seront organisées sur les semaines 6-7 si possible.

Pour tous renseignements, contacter Cécile Olive (directrice) ou Elsa Bonnafous (directrice adjointe)